

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET

LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL 2023-2027

Le schéma de développement touristique et culturel s'inscrit dans sa construction dans les enjeux du projet de territoire, à savoir :

- développer le potentiel économique du territoire en attirant de nouveaux actifs,
- offrir des services et un cadre de vie de qualité en assurant un développement du territoire équilibré et solidaire
- accompagner la transition écologique en construisant un territoire durable.

La réflexion a porté sur les actions à mener directement par l'office de tourisme et de la culture mais également, plus largement, sur l'aménagement du territoire avec des préconisations en termes d'embellissement des bourgs, de mobilier urbain, d'aménagements des portes d'entrée... Le tout doit permettre d'améliorer le cadre de vie et de contribuer à la vie culturelle et de loisirs.

Co-construit avec les acteurs du territoire (entretiens, séminaire...), **ce schéma de développement touristique et culturel oriente les priorités autour de 5 piliers :**

1. **mettre en tourisme et faire tourisme,**
2. **créer une expérience hébergement différenciante,**
3. **diversifier les propositions de slow-tourisme,**
4. **mettre en scène la Vire comme fil rouge du territoire**
5. **accélérer le déploiement de l'offre de cyclotourisme.**

25 fiches-actions ont été élaborées pour la mise en œuvre opérationnelle.

Ces actions seront déclinées autour des thématiques suivantes :

- **La « Vire, les pieds dans l'eau »,** ses aménagements et son animation constitue la pierre angulaire du nouveau schéma : elle répond à la fois à des enjeux de pratique de loisirs verts en extérieur, d'itinérance douce, de transition écologique, de lieu d'animations pour tous nos publics. La Vire doit à terme devenir un élément marqueur de notre territoire avec un festival qui rassemblera toutes les initiatives déjà existantes et à venir.
- **Valoriser davantage la richesse des animations,** événements et manifestations culturelles, touristiques et de loisirs qui contribuent au cadre de vie et à l'attractivité du territoire.
- **Inciter les hébergements à s'inscrire dans une démarche vertueuse et labellisée écoresponsable.**

- **L'art de prendre son temps pour voyager et l'offre cyclotourisme répondent aux usages des randonneurs.** Le travail initié avec la « Vélomaritime », désormais opérationnelle est à conforter. Des projets seront à travailler avec la fédération française de randonnée pédestre, pour relier différents secteurs de notre territoire. Les parcours sont à qualifier, sécuriser avant d'engager une mise en avant.
- **Développer la stratégie digitale de l'Office de tourisme et de la culture**

APPEL À PROJETS POUR SOUTENIR LES BESOINS SPÉCIFIQUES DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'HABITAT

Le programme local de l'habitat (PLH) adopté par Saint-Lô Agglo est l'outil central de la politique locale de l'habitat, il **visé à soutenir la création de nouveaux logements** à travers 4 orientations principales :

1. répondre **aux besoins** en matière de logement et d'hébergement ;
2. valoriser et renforcer l'attractivité des centres-bourgs en travaillant sur **la rénovation et la remise sur le marché de logements vacants** ;
3. favoriser le renouvellement urbain en développant des **projets de rénovation et de réhabilitation à l'échelle d'îlots urbains** ;
4. assurer une **répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements** sur le territoire en travaillant notamment sur la complémentarité entre les communes.

Tout en s'inscrivant pleinement dans les grandes orientations définies par le programme local de l'habitat 2021-2027 de Saint-Lô Agglo, **l'appel à projets « répondre aux besoins spécifiques en matière d'habitat »** vise à apporter un soutien plus spécifique à des projets locaux construits « sur-mesure », en lien avec la variété des besoins et problématiques rencontrés dans les différentes communes de l'agglomération.

Il vise plus précisément à soutenir les projets répondant aux enjeux suivants :

- **Axe 1 :** Création d'une offre de logements dédiée à des publics spécifiques (jeunes, seniors, résidences intergénérationnelles, habitat partagé...)
- **Axe 2 :** Revalorisation ou mutation des friches et du bâti vacant de longue durée (vacance supérieure à 5 ans) ;
- **Axe 3 :** Réhabilitation de logements communaux relevant des passoires thermiques (classe G ou F) et/ou nécessitant une réhabilitation lourde et/ou une mise en accessibilité.

Afin de favoriser l'émergence de projets, 2 volets distincts peuvent faire l'objet d'une demande de subvention :

- Pour les communes rurales et pôles de proximité / hyperproximité : aide à l'ingénierie et à la définition du programme de travaux (cofinancement d'études préalables, assistance à maîtrise d'ouvrage).
➔ Subvention s'élevant à 80% HT et plafonnée à 10 000 €.
- Pour toutes les communes : aides aux travaux (incluant les dépenses relatives à la maîtrise d'œuvre).
➔ Subvention s'élevant à 25% du coût HT de l'opération et plafonnée à 30000€.

L'appel à projets sera ouvert de septembre 2023 à décembre 2024 avec trois cycles de sélection (un cycle par semestre). Il sera réservé à des projets situés en zone U du plan local d'urbanisme intercommunal et/ou au sein d'un site pilote retenu au titre de l'étude de stratégie foncière portée par Saint-Lô Agglo et l'Etablissement public foncier de Normandie en 2022-2023.

L'octroi des subventions et la sélection des candidats feront l'objet d'un avis du comité du schéma de cohérence territoriale (ScOT) et seront validés par le bureau communautaire.

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[[espace presse](#)] [saint-lo-agglo.fr](#) -   